

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**
**SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2019**

L'an Deux Mille Dix Neuf, le Huit Novembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 31 octobre, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

**Présents :** Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Mélanie BASTOS, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Monsieur Jean-Fred DROIN, Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franc CHAMPOU.

**Procurations :** Madame Marlies CABANEL à Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Francis LASFARGUE à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Sophie KERVAUT à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Gérald ZANIN à Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Romain BONDONNEAU à Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Monsieur Michel KNEBLEWSKI à Monsieur Jean-Fred DROIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Toufik BENCHENA

**2019-108 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les suppressions et créations de postes ci-dessous :

Adaptation, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2019, des emplois du temps des agents des services scolaire, périscolaire et restauration scolaire pour l'année 2019/2020 :

Grades	Nbre	Suppression du poste	Nbre	Création du poste
Adjoint d'animation	1	12h01	1	35h00
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	

Modification, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2019, des horaires du poste au service propreté créé par délibération n° 2019-80 :

Grades	Nbre	Suppression du poste	Nbre	Création du poste
Adjoint technique	1	25h00	1	30h00
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	

Recrutement au service bâtiment évènementiel avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

Grades	Nbre	Suppression du poste	Nbre	Création du poste
Adjoint technique	0		1	35h00
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>		<b>1</b>	

Il autorise la modification du tableau des effectifs comme précisé ci-dessus et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019

**2019-109 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU SARLAT OLYMPIC CLUB GYMNASTIQUE SPORTIVE**

Rapporteur : M. THOMAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un agent titulaire au bénéfice du «Sarlat Olympic Club Gymnastique Sportive» dans les conditions précisées ci-dessous et dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants :

Agent : Opérateur principal des activités physiques et sportives du service des sports :

- Périodicité            ↪ 1h30mn hebdomadaires (hors vacances scolaires)
- Durée                    ↪ 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 30 juin 2020
- Fonctions assurées ↪ Encadrement de l'école de gymnastique

**2019-110 SDE 24 - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE (ACHAT ET LOCATION) DE VEHICULES ELECTRIQUES DE TOURISME ET UTILITAIRES**

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture de véhicules électriques de tourisme et utilitaires.

Il donne mandat à Monsieur le Maire pour signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et au Président du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse pour signer et notifier l'accord-cadre dont la commune sera partie prenante.

Il décide de s'engager à exécuter avec la ou les entreprise(s) retenue (s), l'accord-cadre dont la commune est partie prenante et à régler les sommes dues au titre l'accord-cadre dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

**2019-111 SDE 24 - MODIFICATION DES STATUTS**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SDE 24 :

- **Article 1** qui précise que le SDE étant uniquement composé de communes, il relève de la catégorie des syndicats intercommunaux.

- **Article 4**

4.1 : la référence à la loi relative à la Transition Energétique Pour la Croissance Verte a été ajoutée.

4-4 *Gestion de l'énergie : il a été ajouté la création de la Commission consultative paritaire et les actions et activités que le syndicat peut exercer dans ce domaine.*

- **Article 6**

6.1 et 6.2 ont été actualisés

- **Article 7**

7.1 a été complété

7.2.1 *Composition du Comité Syndical, article modifié : 74 délégués au lieu de 84 compte tenu de la création des communes nouvelles. Le nombre de secteurs reste fixé à 15, et la modification de leur composition est en annexe. Le collège des secteurs d'énergies est donc actualisé, le collège de la commune de Périgueux est sans changement.*

- **Article 9**

9.1 Recettes et 9.2 Dépenses : articles complétés.

#### **2019-112 SEMIPER – PROPOSITION DE RESTRUCTURATION DU CAPITAL**

Rapporteur : M. CLOUP

Le Conseil Municipal, à La majorité (2 abstentions : Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), approuve en tant que de besoin ce projet d'augmentation du capital de la SEMIPER et la modification du capital en découlant et confère tous pouvoirs à ses représentants permanents pour émettre un vote favorable en ce sens lors de l'assemblée générale de la SEMIPER appelée à statuer sur cette opération.

#### **2019-113 VERSEMENT FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR – TRAVAUX DE VOIRIE**

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'un fonds de concours de 200 000 € à la CCSPN.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les documents nécessaires au versement de ce fonds de concours et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019.

#### **2019-114 TRANSFERT DE COMPETENCES DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE ET GEMAPI : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble du rapport de la CLECT et dit que la présente délibération sera transmise au Président de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir.

#### **2019-115 TRANSFERT DE COMPETENCES DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE ET GEMAPI : APPROBATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC)**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le montant des attributions de compensation tel que présenté dans les tableaux ci-dessous :

### 1- Attributions de compensation définitives :

<i>Données en €</i>	<b>AC 2018</b>	<b>AC provisoire 2019</b>	Dev. écon.	Enfance/jeun.	Total charges	<b>AC définitive 2019</b>
BEYNAC-ET-CAZENAC	-8 874	-10 023	0	255	255	-9 129
MARCILLAC-SAINT-QUENTIN	-56 347	-61 711	0	3 542	3 542	-59 889
MARQUAY	-14 308	-15 722	0	2 122	2 122	-16 430
PROISSANS	-27 108	-78 792	0	47 978	47 978	-75 086
ROQUE-GAGEAC	48 761	48 592	0	0	0	48 761
SAINT-ANDRE-D'ALLAS	36 119	33 121	0	2 929	2 929	33 190
SAINTE-NATHALENE	-10 553	-46 282	0	48 472	48 472	-59 025
SAINT-VINCENT-DE-COSSE	62 748	62 237	0	82	82	62 666
SAINT-VINCENT-LE-PALUEL	-10 981	-13 445	0	506	506	-11 487
SARLAT-LA-CANEDA	1 555 556	155 573	17 717	1 621 063	1 638 780	-83 224
TAMNIES	-9 482	-10 367	0	572	572	-10 054
VEZAC	147 683	147 466	0	1 716	1 716	145 967
VITRAC	124 614	122 148	0	2 320	2 320	122 294
<b>TOTAL</b>	<b>1 837 828</b>	<b>332 795</b>	<b>17 717</b>	<b>1 731 556</b>	<b>1 749 273</b>	<b>88 555</b>

### 2- Ventilation entre fonctionnement et investissement :

<i>Données en €</i>	<b>AC définitive 2019</b>	<i>dont AC de fonct.</i>	<i>dont AC d'invest.</i>
BEYNAC-ET-CAZENAC	-9 129	-9 129	0
MARCILLAC-SAINT-QUENTIN	-59 889	-59 889	0
MARQUAY	-16 430	-16 430	0
PROISSANS	-75 086	-69 400	-5 686
ROQUE-GAGEAC	48 761	48 761	0
SAINT-ANDRE-D'ALLAS	33 190	33 190	0
SAINTE-NATHALENE	-59 025	-51 752	-7 273
SAINT-VINCENT-DE-COSSE	62 666	62 666	0
SAINT-VINCENT-LE-PALUEL	-11 487	-11 487	0
SARLAT-LA-CANEDA	-83 224	-3 923	-79 301
TAMNIES	-10 054	-10 054	0
VEZAC	145 967	145 967	0
VITRAC	122 294	122 294	0
<b>TOTAL</b>	<b>88 555</b>	<b>180 815</b>	<b>-92 260</b>

Il charge Monsieur le Maire de transmettre la présente au Président de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir et s'engage à inscrire les crédits nécessaires aux budget 2019 et suivants.

**2019-116 DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE – OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAIL**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Mme MARGAT, 7 contre : Mme LE GOFF, M. CHAMPOU, M. DROIN, M. KNEBLEWSKI, Mme COQ-LEFRANCQ, M. BONDONNEAU, Mme LENOEL), donne un avis favorable sur le calendrier 2020 relatif aux ouvertures dominicales autorisées :

- les dimanches 12-19 et 26 juillet 2020
- les dimanches 2-9-16 et 23 août 2020
- les dimanches 13-20 et 27 décembre 2020

Il autorise Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches et procédures.

**2019-117 BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement des subventions suivantes :

Association	Objet de la subvention	Montant
La Pelle aux idées	Subvention exceptionnelle Démarrage de l'activité	3 000.00 €
Avenir Sarlat	Subvention exceptionnelle Marchés Nocturnes & Braderie	10 926.25 €
Périgord Noir Athlétisme	Subvention Pass'Sport Club	40.00 €
Comité des Fêtes de l'Endrevie	Subvention exceptionnelle Vide grenier	1 488.00 €

Il s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2019.

**2019-118 BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°3**

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessous :

**INVESTISSEMENT**

Chap./Art./Fonction	Libellés	Dépenses	Recettes
13-13156-01	Attributions de compensation d'investissement	79 310,00	
020-020-01	Dépenses imprévues d'investissement	- 79 310,00	
	TOTAL	0	

## FONCTIONNEMENT

Chap./Art./Fonction	Libellés	Dépenses	Recettes
67-673-020	Titres annulés sur exercices antérieurs	3 000,00	
67-673-023	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 400,00	
67-673-822	Titres annulés sur exercices antérieurs	3 340,00	
67-6745-020	Subvention Exceptionnelle - La Pelle aux idées	3 000,00	
67-6745-94	Subvention Exceptionnelle - Avenir Sarlat	10 926,25	
67-6745-94	Subvention Exceptionnelle - Comité des Fêtes de l'Endrevie	1 488,00	
67-6745-40	Subvention Exceptionnelle - Périgord Noir Athletisme Pass' Sport Club	40,00	
011-60622-421	Carburants - Centre de Loisirs	450,00	
011-6156-421	Maintenance - Centre de Loisirs	820,00	
011-6161-421	Primes d'assurance multirisques - Centre de Loisirs	615,00	
011-6184-421	Versement organisme de formation - Centre de Loisirs	405,00	
011-6188-421	Autres frais divers - Centre de Loisirs	1 040,00	
011-6251-421	Voyages et déplacements - Centre de Loisirs	1 470,00	
011-6262-421	Frais de télécommunications - Centre de Loisirs	80,00	
011-6288-421	Autres services extérieurs - Centre de Loisirs	180,00	
011-62880-4221	CTG Parentalité	500,00	
011-60622-4222	Carburants - Espace Jeunes	170,00	
011-60632-4222	Fournitures de petit équipement - Espace Jeunes	30,00	
011-6161-4222	Primes d'assurance multirisques - Espace Jeunes	470,00	
011-6251-4222	Voyages et déplacements - Espace Jeunes	10,00	
011-6262-4222	Frais de télécommunications - Espace Jeunes	445,00	
011-62881-4222	Actions citoyenneté et jeunesse - Espace Jeunes	75,00	
011-60622-641	Carburants - Crèche familiale	80,00	
011-6161-641	Primes d'assurance multirisques - Crèche familiale	475,00	
011-6251-641	Voyages et déplacement - Crèche familiale	45,00	
011-6262-641	Frais de télécommunications - Crèche familiale	20,00	
011-6156-644	Maintenance - Maison de la Petite Enfance	820,00	
011-6262-644	Frais de télécommunications - Maison de la Petite Enfance	220,00	
011-60622-646	Carburants - Rrelais d'Assistants Maternelles	60,00	
011-6161-646	Prims d'assurance multirisques - Relais d'Assistants Maternelles	470,00	
011-6262-646	Frais de télécommunications - Relais d'Assistants Maternelles	25,00	
011-60622-647	Carburants - Relais d'Assistants Maternelles 2	155,00	
011-6262-647	Frais de télécommunications - Relais d'Assistants Maternelles 2	25,00	
022-022-01	Dépenses imprévues de fonctionnement	57 150,75	
014-7392411-01	Attributions de compensation	4 000,00	
70-70846-020	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement		49 100,00
70-70876-020	Remboursement de frais par le GFP de rattachement		200 400,00
73-73211-01	Attributions de compensation		-155 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>94 500,00</b>	<b>94 500,00</b>

### **2019-119 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessous :

<b>Virements de crédits - Section de fonctionnement</b>			
<b>Imputations</b> CHAP/ART	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
011-618	Services extérieurs divers	+ 11 820.00 €	
74-741	Redevances d'assainissement collectif		+ 5 910.00 €
74-748	Autres subventions d'exploitation		+ 5 910.00 €
	<b>Total fonctionnement</b>	<b>11 820.00 €</b>	<b>11 820.00 €</b>

**2019-120 BUDGET ANNEXE SAINTE MARIE - DECISION MODIFICATIVE N°2**

[Rapporteur : Mme VALETTE](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessous :

<b>Virements de crédits - Section de fonctionnement</b>			
<b>Imputations</b> Chapitre/Article	<b>Libellés</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
023-023	Virement à la section d'investissement	1 000,00 €	
65-6542	Créance éteinte		7 000,00 €
67-673	Titres annulés sur exercices antérieurs	6 000,00 €	
	<b>Total fonctionnement</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>

<b>Ouvertures de crédits - Section d'investissement</b>			
<b>Imputations</b> Chapitre/Article	<b>Libellés</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
021-021	Virement de la section d'exploitation	- 1 000,00 €	
21-2131	Bâtiments		- 1 000,00 €
	<b>Total investissement</b>	<b>- 1 000,00 €</b>	<b>- 1 000,00 €</b>

**2019-121 BUDGET GENERAL - DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dissoudre le budget Caisse des Écoles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il dit que l'actif et le passif de la Caisse des Écoles seront intégrés dans le budget de la commune dès la clôture effective.

**2019-122 BUDGET GENERAL – MISE EN OEUVRE DE L'AIDE A L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

[Rapporteur : M. DUVAL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule et remplace la délibération n°2019-92 du 20 septembre 2019 et le règlement annexé.

Il propose de mettre en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, une aide financière pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique dans la limite d'un budget annuel de 5 000 €.

Il décide d'attribuer une aide de 100 € par foyer fiscal sarladais avec résidence principale à Sarlat pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Il valide le règlement annexé à la présente délibération.

Il dit que cette aide sera versée aux conditions fixées dans ledit règlement et que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets.

**2019-123 CENTRE CULTUREL - RESIDENCE DE CREATION ARTISTIQUE – FINANCEMENT DRAC**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de résidence de création artistique porté par le Centre Culturel.

Il rappelle que les crédits nécessaires à la concrétisation de ce projet sont inscrits aux budgets annexes 2019 et 2020 du Centre Culturel.

Il sollicite le concours financier de la DRAC à hauteur de 11.000 € et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches inhérentes à la concrétisation de la présente délibération

**2019-124 ASSAINISSEMENT- SUIVI MICROPOLLUANTS DANS LES EAUX BRUTES ET TRAITÉES DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE**

[Rapporteur : M. DUVAL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement proposé :

Montant de l'opération : 11 820,00 € HT soit 14 18400 € TTC

Taux de subvention sollicité auprès de l'AEAG : 50%

Montant de subvention sollicité auprès de l'AEG : 5 910,00 € HT soit 7 092,00 TTC

Montant à la charge de la ville de Sarlat : 5 910,00 € HT soit 7 092,00 TTC

Il autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne une subvention à hauteur de 50% et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019.

**2019-125 INTERCOMMUNALITE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NOUVELLE AQUITAINE – SITE FRANCE TABAC**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention opérationnelle à intervenir entre la commune, la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir et l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine.

Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toute démarche et à signer toutes les pièces à la concrétisation de la présente délibération

**2019-126 MOTION SUR LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la motion relative au réchauffement climatique.

**2019-127 TAXE D'AMENAGEMENT - EXONERATION**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable ;

Il dit que cette nouvelle exonération est valable 1 an. Elle sera reconduite de plein droit annuellement sauf si la collectivité décide d'en modifier les termes ;

Il charge Monsieur le Maire de transmettre la présente décision au service de l'Etat chargé de l'urbanisme pour application au 1 janvier 2020

**2019-128 MOTION SUR LA DISPARITION DU JOURNAL L'ECHO**

Rapporteur : Mme LE GOFF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la motion relative à la disparition du journal L'Echo.

**Décisions du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :**

- *Acceptation indemnité sinistre Delpeyrat*
- *Règlement honoraires Cabinet Julien - Sinistre Delpeyrat*
- *Convention ODP bâtiments communaux pour tournage film*
- *Fixation prix de vente cagettes de stockage et transport des denrées alimentaires – Cuisine communale*

*Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.*